

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 22 mai 2023**

mis en ligne le 25/05/2023

**CM20230522-04**

**URBANISME**

**Secteur des Prés Verts - Acquisition d'une partie de parcelle située au 5 avenue des Prés Verts, propriété de Léman Habitat**

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux, des propriétés communales et des aménagements urbains, expose :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2241-1,
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L. 1111-1,
- VU l'avis de la DGFIP, pôle d'évaluation domaniale, en date du 08 mars 2023,

La commune de Thonon-les-Bains envisage l'installation dans le secteur jouxtant le cimetière, avenue de Champagne, avenue des Prés Verts, de deux équipements publics d'importance.

Le premier de ces équipements consiste en l'implantation d'une chaufferie biomasse à même d'alimenter, via un réseau de chaleur, plusieurs milliers de foyers, ainsi que des équipements publics thononais. Le second a pour objet la création d'un crématorium absent aujourd'hui dans le Chablais. Ces deux projets seront accueillis sur des propriétés communales.

Afin de disposer des emprises foncières nécessaires, il convient de procéder à certaines régularisations foncières avec Léman Habitat, engagées il y a plusieurs années mais jamais abouties. Il convient d'autre part de mobiliser la partie arrière de la propriété de Léman Habitat, 5 avenue des Prés Verts, et aujourd'hui inutilisée.

C'est ainsi que Léman Habitat a été approché pour l'acquisition d'une partie de sa propriété située 5 avenue des Prés Verts. Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée X657 tel que figurant au plan ci-joint. L'acquisition porte sur une superficie d'environ 655 m2 pour un montant estimé par la DGIFP de 145 000 € soit environ 221 € du mètre carré. En date du 3 mai 2023, le Conseil d'Administration de Léman Habitat a donné son accord pour une telle transaction.

Le Conseil Municipal est donc invité à bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition d'une partie de la propriété située 5 Avenue des Prés Verts appartenant à Léman Habitat, cadastrée X 657 pour une superficie d'environ 655 m2 au prix de 145 000 €,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes notariés ainsi que tout document afférent au dossier et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



**VILLE DE THONON-LES-BAINS**

**Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

-----  
Séance du 22 mai 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPY, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE (arrivée à 19h10).

Absents excusés :

Mme Deborah VERDIER, M. Mickaël BEAUJARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<b>NOMS DES MANDANTS</b>	<b>A</b>	<b>NOMS DES MANDATAIRES</b>
Mme Deborah VERDIER	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (les membres du Conseil d'Administration de Léman Habitat ne prenant pas part au vote : Monsieur le Maire, Monsieur TERRIER, Monsieur BASTIAN, Madame PLACE-MARCOZ, Monsieur TISSUT), les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and horizontal strokes, positioned over a blue circular official stamp.



Christophe ARMINJON.

La secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Jaillet', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Nicole JAILLET





*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*





# Acquisition foncière Avenue des Prés Verts



-  Logements Léman Habitat
-  Projet de division pour acquisition
-  Délibération 21.09.2021
-  Délibération 19.09.2022